

LA MACHINE DE MARLY: REVES ET CAUCHEMARS

1. Le château de Marly et sa machine

En 1678, Louis XIV est au faite de sa gloire, et vient de remporter les victoires décisives contre ses ennemis. Il décide de se faire construire une résidence privée où séjourner et se détendre; l'emplacement choisi est Marly. De cet endroit humide, vallonné et marécageux, le premier architecte du roi, J. Hardouin-Mansart, fera un domaine de rêve, à l'architecture éclatée et complètement nouvelle en France, inspirée de l'architecture italienne et, en particulier, de la Villa Rotonda de Palladio.

Le domaine, disparu au début du XIX^e siècle, se composait d'un pavillon central, le château royal proprement dit, et de douze autres pavillons, destinés aux invités choisis.

Marly est, dès le début, un "château d'illusion", avec une architecture d'apparence: sur sa façade point de pierre mais de la peinture en trompe-l'œil!

L'apogée du domaine royal, continuellement façonné par le roi et son architecte, correspond à la fin du règne du Louis XIV.

Marly étonne les contemporains du monarque et marque leurs esprits et leur mémoire grâce à l'abondance de l'eau qui orne les jardins, dévalant les cascades, s'offrant au ciel tel un miroir, s'écoulant en nappes, ou jaillissant gaiement. Cette abondance hors du commun est rendue possible grâce à la machine imaginée, vers 1680, par Rennequin Sualem (1645-1708) et Arnold de Ville (1653-1722), deux Liégeois, pour élever l'eau de la Seine, coulant à 1600 m du château, jusqu'aux réservoirs situés en bordure du parc. La première machine, hydraulique, très célèbre, sera remplacée dans le premier quart du XIX^e siècle par une autre mue par la vapeur et ensuite, quelques années plus tard, par une nouvelle machine hydraulique. Après maintes vicissitudes, cette dernière, *petite fille* de la machine du Grand Louis, a été détruite en 1969.

2. Soif de gloire

La machine de Marly est un objet *quasi onirique*, mythique, tout en étant réel. Son histoire est sûrement une histoire de techniques, mais c'est d'abord, et surtout, une *affaire politique* et une aventure humaine au jour le jour, jours et nuits, dimanches et *festes*, sur une période longue. Si, au début, c'est un *homme*, le *maître de l'eau*, qui a préparé le terrain pour sa réalisation, ce sont ensuite des *hommes*, les *maîtres des eaux*, qui ont contribué à faire en sorte que cet exploit demeure. Leurs sentiments, leurs perceptions, leurs jugements et critiques vis-à-vis de cette pompe extraordinaire et curieuse ont créé sa légende. De même que leur travail, acharné et dévoué, a perpétué son fonctionnement et par là, sa gloire.

3. Du jaillissement de la puissance: raison et déraison

La machine de Marly hante les esprits, même si elle n'existe plus que dans les documents d'archives, la *mémoire*, et les *mémoires*. Très populaire dès ses débuts, elle est un attribut de la puissance royale, elle participe à son rayonnement; son apogée est celui du roi, celui du royaume.

Si au XVII^e siècle l'eau est une denrée relativement rare, comme le souligne J.-M. Apostolidès, "il existe à la cour un surplus d'eau dilapidé en spectacle, qui contraste avec le manque enregistré dans les villes du royaume". Et c'est justement "de l'opposition entre rareté dans le royaume et surabondance à la cour" que "naît le mythe de la surpuissance du roi: seul le prince peut se permettre de telles dépenses de prestige¹".

Contraste puissant aussi entre la *bestialité* de l'engin et l'esthétique et l'harmonie de son résultat: grâce à cette *pompe*, le précieux liquide pouvait, à profusion et à souhait, rien que pour le divertissement, ruisseler, bouillonner, scintiller dans les nappes ou dans les cascades, rejaillir en jets puissants ou en larges gerbes, véritables

Avertissement: les textes anciens imprimés ou manuscrits ont été transcrits dans leurs graphies anciennes. Les acronymes ADY et CHAN signifient respectivement Archives départementales des Yvelines (Saint-Quentin en Yvelines) et Centre Historique des Archives nationales (Paris).

¹ J.-M. Apostolidès, *Le Roi-Machine, spectacle et politique au temps de Louis XIV*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1981, p. 102.

sculptures d'eau.

Cette *déraison* fut aussi décriée, à l'instar de Mirabeau: "Quelle différence cependant de l'honneur qu'eût fait au prince et à la nation la prodigieuse dépense faite à la machine de Marly, si les eaux, qu'élève cette machine, au-lieu d'aller se perdre dans les vastes déserts de Versailles, étoient destinées à descendre en fleuve dans les rues de Paris, et y former des fontaines telles que celle de la place Navonne! Si Louis XIV fût né dans une nation moins gothique que ne l'est encore la nôtre sur tout ce qui est amour du public et intérêt bien entendu, certainement ce prince à qui tout ce qui avoit l'air grand saisissoit l'imagination, auroit au moins autant goûté ce faste public dont il nous a même laissé plusieurs monumens, tels que ses arsenaux, les invalides, les portes de Paris, que cette magnificence privée à laquelle il a sacrifié tant de trésors, et qu'on lui reproche à bien des égards dès aujourd'hui²."

4. Renommée de Louis XIV

"Nombre de sçavans ont traité de cette machine, elle a fixée Longtemps Lattention des connoisseurs, Lanoble simplicitée qui regne dans sa construction fait une partie de son mérite, Laquantitée de mouvemens repeter, et Lassemblage prodigieux des divers materiaux qui La composent, causent cet Etonnement qui fait Ladmiration du plus grand nombre³."

Dès le début, et pour toute sa durée, on retrouve très souvent le renvoi à la gloire et à la renommée de Louis XIV, "génie aussy vaste dans ses projets⁴": le "(...) but principal de cette mécanique estait bien de fournir une quantité d'eau qu'elle ne fournit pas (...) ; le but accessoire etoit d'étaler dans cette partie la magnificence d'Un prince si grand dans toutes les autres, et il faut que tout le monde avoue que si le 1^{er} et le principal objet n'est pas rempli, le 2nd l'est de manière qui etonne et qui frappe les connoisseurs mêmes⁵."

Les propositions de simplifications et améliorations de la machine au XVIII^e siècle visent non seulement à "prévenir la ruine totale de ce monument de la grandeur du Monarque⁶" mais à la rendre *plus spec-*

² Mirabeau, Victor Riqueti, marquis de, *L'Ami des hommes ou Traité de la population*, t. I, Avignon, [s. n.], 1756, p. 104-105.

³ CHAN O/1/1498-324, 16 juillet 1789, signé "Brouard Inspecteur".

⁴ CHAN O/1/1495-298.

⁵ CHAN O/1/1495-298.

⁶ CHAN O/1/1495-383.

*taculaire*⁷ encore et éviter ainsi qu'elle paraisse *pauvre* "aux yeux du vulgaire qu'elle étourdit par son fracas, par sa complication et par sa masse imposante". Sa réputation serait alors perdue⁸. Le mythe va plus loin encore: même L.-A. Barbet rapporte une légende populaire qui aurait fait passer à la postérité R. Sualem, non seulement comme l'unique inventeur de la machine, mais aussi comme la victime de "mille tracasseries" et d'un cruel Louis XIV qui "lui fit crever les yeux de peur qu'il n'allât enrichir d'un semblable monument un pays étranger"⁹.

5. *Monstre anthropomorphe*

Ce *monument*, pourvu de quatorze roues de douze mètres de diamètre, de plus de 250 pompes aspirantes et foulantes, de kilomètres de tringles et tuyaux, de petits et grands chevalets, de chaînes, manivelles, varlets... impressionne, étonne, émerveille, effare.

"Merveille"¹⁰ ou "Léviathan"¹¹, double visage de la technique, qui persiste encore... Sa structure épurée permet de voir "dans les airs la Seine suspenduë: prompte à suivre par tout la voix de son Heros, elle franchit les Monts, et jusques dans la nuë Semble porter ses flots"¹². Elle se dessine en creux, en filigrane dans le ciel et sur le paysage.

Carcasse aérienne, transparente, enchaînements et enchevêtrement de matériaux (fonte, fer, bois, cuivre, plomb...) qui se complè-

⁷ CHAN O/2/297, IV-F.

⁸ CHAN O/2/297, IV-F.

⁹ L.-A. Barbet, *Les Grandes Eaux de Versailles: installations mécaniques et étangs artificiels, description des fontaines et de leurs origines*, Paris, H. Dunot et E. Pinat Éditeurs, 1907, p. 139.

¹⁰ "Pendant plus d'un siècle, [la machine de Marly] fut regardée comme une des merveilles du monde. Tout étranger venant alors à Paris aurait sacrifié ses intérêts plutôt que d'en manquer la visite. Cet immense appareil, qui couvrait de ses mouvements bruyants toute la montagne de Bougival, remplissait d'autant plus d'étonnement que peu de personnes en comprenait le mécanisme. On rapporte que le baron de Ville disait n'avoir trouvé que le maréchal de Vauban qui en comprit tous les détails", L.-A. Barbet, *op. cit.*, p. 138.

¹¹ Un "chroniqueur exaspéré" aurait appelé la machine "Léviathan de Rivière", dans J. et M. Laÿ, *La Machine de Marly*, Imprimerie de l'Indre, 1998, [p. 16].

¹² Fr. Boutard et Ch. Perrault, *Ode latine sur Marly traduite en français. Au Roy, A Paris, Chez Th. Muguet, [1697]*, p. 11.

tent dans le dispositif en s'entrechoquant¹³.

Imaginons ces roues emportées par l'énergie cinétique de la Seine, qui entraînent dans le mouvement les pompes et le système de tringlerie. C'est une machine qui s'anime, qui prend corps. Un corps qui inspire (l'eau) et un corps qui expire (l'eau), 160 mètres plus haut, avec bruits et fracas. Un corps qui engloutit, digère et recrache, un corps dont les membres interagissent avec des craquements dus aux frottements des matériaux et des mécanismes. Un corps cyclothymique, malade de climatopathologie, *météosensible*¹⁴.

Un corps à la matérialité fragile, qui se casse¹⁵...

Un corps symbole du *corps du Roi*, au soin duquel on se mobilise... aux petits soins de la machine, aux petits soins du roi.

Un corps qu'il faut veiller¹⁶ pour qu'il puisse fonctionner et qui a

¹³ "1 700 000 livres de cuivre mis en œuvre, autant de plomb, 20 fois autant de fer, 100 fois autant de bois", de la Jonchère, *Nouvelle Méthode de fortifier les plus grandes villes (...) suivie de dissertations sur la Machine de Marly (...)*, Paris, Chez Florentin Delaulne Imprimeur, 1718, p. 165.

¹⁴ Les archives nous fournissent de nombreux documents sur le côté *météosensible* de la machine: les gelées, les dégelées, les basses eaux, les eaux "grosses", les bourrasques et ouragans, tout peut être source de dérangement. Ici, c'est une gelée qui arrête la machine (CHAN O/1/1495-630); là, c'est à cause du débordement de la rivière que la Machine ne monte plus l'eau (CHAN O/1/1493-107, 10 décembre 1740). Ailleurs on signale que "la rivière se soutient toujours si haute quelle empesche les roües de tourner" (CHAN O/1/1494-87). Le *desgèle* aussi occasionne des dégâts: dans ce cas, la "chute en démolition d'une partie du mur dedans du réservoir du grand puisard" sur 6 toises de long (CHAN O/1/1495-172). Et les réparations ne peuvent souvent s'effectuer qu'à la belle saison. "Malgré l'attention que j'apporte pour œconomiser sur la dépense de la Machine, la nécessité de grosses réparations et leurs multiplicités, m'obligent de vous demander 2 compagnons charpentiers d'augmentation pour pouvoir profiter de la belle saison pour leur rétablissement qu'il serait impossible d'entreprendre pendant l'hiver et les grosses eaux" (CHAN O/1/1495-227, 1^{er} juillet 1763). Sans compter que les 14 roues changent de nombre d'aubes selon la saison et la hauteur des eaux: elles portent chacune 24 aubes de hête en temps normal et 36 lors des basses eaux, en été. Voir L.-A. Barbet, *op. cit.*, p. 109.

¹⁵ "Tuyaux [de fer] qui se cassent journellement sur nos conduites" (CHAN O/1/1494-3); toutes les parties sont susceptibles de se casser, mais les manivelles sont particulièrement fragiles : dans CHAN O/1/1495-209, il s'agit d'une manivelle cassée, la deuxième depuis moins de 3 semaines. En O/1/1498-255, daté août 1787, est mentionnée la réparation de toute la partie est car elle "menaçait de ruine depuis des années".

¹⁶ Par exemple Jacques Langlois, charpentier, *est Employé ala visite de tous les mouvemens delad. Machine* (ADY A SUP 107). Encore en 1748 nous trouvons, à propos de la permission que Monseigneur l'Archevêque de Paris vient de renouveler pour la chapelle de la machine, qu'il n'a pas voulu "accorder que l'on y dise la messe les festes annuelles, ce qui Sera un grand inconvenient, la machine est Situe a l'Extremité de deux

la priorité sur tout: pour leurs bateaux de sel naviguant vers Carrière sous Saint-Denis, les mariniers demandent d'arrêter la machine. La réponse est négative: l'on serait alors obligé de faire cette *grâce* à tous les bateaux, ce qui empêcherait de monter l'eau à Marly l'été, "dans les tems de la grande consommation". Et tout arrêt "(...) occasionne toujours beaucoup de cassures soit dans les mouvemens soit aux conduites par les vents qui y sont renfermés lorsqu'on le fait remarquer. Enfin l'on a jamais arrêté la Machine pour la navigation, que dans des cas où il y avoit reellement du peril (...) ¹⁷".

Un corps pour lequel on aménage un lit, celui de la Seine, dont les rives ont été soigneusement maçonnées, pour qu'il soit solidement ancré et protégé des dangers ¹⁸ d'éventuels débris.

Un corps mortifère, mangeur d'hommes, qui engloutit: accidents causés par la déviation artificielle, naufrages ¹⁹, accidents liés au travail des hommes ²⁰...

Un corps qui s'agite et remue: des odeurs des glaises ²¹, d'eau

paroisse, lon ne peut abandonner cet ouvrages ou la moindre cassure negligé causeroit un damage conciderable et l'affluence de curieux qui y viennent pouroit meme faire tort Si ceux qui Sont de garde etoient obligé de faire une demy lieu pour aller entendre la messe qu'ils Seroient Souvent en danger de manquer par les accidents qui les retarderoient ala machine" (ADY, A SUP 100), signé Delespine, ala machine ce premier decembre 1748. Par un *Mémoire d'observation concernant la Machine de Marly* nous apprenons que "un fontenier à Marly et un homme de la Machine se trouveront tous les jours à une heure fixe aux réservoirs pour vérifier l'état de la superficie" (CHAN O/1/1493-98).

¹⁷ CHAN O/1/1494-117.

¹⁸ Pour la protection de la machine, voir l'*Ordonnance du Roi* du 9 juin 1685, signée "Louis" et "Colbert", "portant défenses à tous Pescheurs & autres de mettre des nasses, ficher des piquets ou planter des oziers, saules & autres bois, dans le bras de la Riviere de Seine, qui coule à la Machine construite sur ledit bras d'eau, sous les peines y contenues" (CHAN O/1/1494-82). Un document des archives du Musée-Promenade, daté 10 décembre 1773 (série JJA, 1), relate que la demande de permission du S.^r Roselet de construire un moulin en amont de la machine est déboutée: "le plus Sûr est qu'il n'y ait rien au dessus dont il puisse resulter pour elle le moindre danger."

¹⁹ Le document CHAN O/1/1493-95 mentionne des "batteaux péris en la rivière de la morue" ou encore en O/1/1498-343 il y a une référence à un naufrage du 26 mai 1790.

²⁰ É. Soullard écrit, d'une manière très appropriée, à propos des accidents et morts causés par la construction et l'entretien de la machine, de "légende noire de la machine avide d'or et de sang", dans É. Soullard, "Les Eaux de Versailles", mémoire de maîtrise d'histoire, D. Roche (dir.), Paris-I Panthéon-Sorbonne, 1985, p. 85.

²¹ Le "retablissement des glaises du reservoir du grand puisard" dérange la Comtesse de Toulouse par l'"odeur des vases du fond" (CHAN O/1/1493-120); Madame la Comtesse fait partie des voisins célèbres qui eurent à souffrir des nuisances et dérangements de la machine, telles les 10 toises superficielles de mur tombées au réservoir du

brassée en profondeur.

Un corps qui grince, fait du bruit, dérange. Madame du Barry, depuis le Pavillon des Eaux d'Arnold de Ville, ou Madame d'Houdetot, depuis son jardin de Fourqueux, s'en plaignent... Léviathan de Rivière, huitième merveille du monde?

Le monstre, aérien et terrestre à la fois tout en étant aquatique, pourvu de dents (engrenages), d'un "tube digestif", d'un cœur qui pompe: la transmission de l'eau comme une circulation du sang.

Machine diabolique, elle sera élevée au rang de Dieu dans un pamphlet presque blasphématoire, intitulé *La Passion d'une très respectable dame âgée de cent vingt-trois ans, filleule d'un très magnifique prince et fille d'un homme de génie, arrivée en l'an du Monde 5804*. L'adjudication de la machine, fille de Swal [Swalem], dont le destin est d'être livrée pour être démantibulée²², est comparée à la crucifixion du Christ.

La technique comme religion... la religion de la technique.

6. *Objet de rêve, objet de curiosité et de convoitises*

La machine est un *objet de rêve*, parce qu'elle repousse les limites de l'impossible et crée le rêve. Elle permet les fabuleux jets d'eau des bassins de Marly, décor liquide et éphémère d'un "palais de fées" (Saint-Simon) emmenant l'invité choisi dans un monde idyllique. Lister considère Marly comme "l'un des lieux les plus agréables [qu'il ait] vus ou [qu'il croit] qu'il y ait en Europe²³".

Née d'une convoitise royale pour les eaux de Vaux-le-Vicomte,

grand puisard dans son jardin (CHAN O/1/1495-27, 16 mars 1761). Les mauvaises odeurs et les dépôts de vase sont une constante dans la machine, même au XX^e siècle: les archives municipales de Louveciennes conservent quelques documents, datés 1913, signalant ces inconvénients persistants et récurrents, tous les étés, (3N14). À cela s'ajoutent les documents concernant la présence dans l'eau, à deux reprises, dans un temps encore plus proche de nous (1954 et 1966), de vers de 1 cm de longueur environ et de vermis-seaux rouges! (3N17).

²² (...) *Par un des Apôtres de la vérité, à Paris, an 1806 de l'ère vulgaire*. Cette polémique littéraire et métaphorique contre l'adjudication relaye la polémique réelle, technique et politique, dont attestent à plusieurs reprises les *Annales de l'architecture et des arts*, du deuxième trimestre de l'an XIII [1805] (n^{os} 11, 12 et 22) et du quatrième trimestre de 1808.

²³ M. Lister, *Voyage de Lister à Paris en 1698*, Paris, Librairie Auguste Aubry, 1873, p. 185.

symbole du pouvoir²⁴ par le pouvoir qu'elle donne, elle est aussi objet de *jalousies*. Ainsi, en 1684, elle est déjà connue et digne de l'intérêt des cours étrangères: elle est objet d'une sorte d'"espionnage technologique"²⁵ effectué par Pietro Guerrini pour le compte du grand-duc Côme III afin de rapporter à la cour de Toscane les plus innovantes découvertes européennes en matière d'hydraulique. Dans une lettre du secrétaire grand-ducal Apollonio Bassetti adressée à Guerrini le 3 octobre 1684, nous découvrons que Bassetti ne peut "déjà dire avoir vu encore les dessins, parce que Son Altesse notre seigneur, dans les mains duquel premièrement [la lettre] est arrivée, m'a envoyé la lettre sans les feuilles [annexes], qui toutefois restent auprès d'Elle et je sais que hier soir il les fit voir à toute l'*anticamera*²⁶, en ne discutant pas peu sur les mêmes (...) "²⁷".

Parmi les visiteurs illustres notons les ambassadeurs du Siam, le tzar Pierre I^{er}, Monsieur le duc de York et Monseigneur le Prince de Turenne²⁸ ou encore le roi Christian VII de Danemark ainsi que Jefferson, président des États-Unis. Remarquons que François Giraudet, ancien charpentier, était "obligé à chaque instant et même festes et Dimanches, de devenir nécessaire aux Étrangers de distinction, pour leur expliquer les divers effets des pompes" et qu'alors "rien ne seroit plus analogue à son état que d'être distingué par un uniforme"²⁹.

7. Rêve et rêveurs; scientifiques et charlatans

La machine déchaîne de vraies passions, son perfectionnement

²⁴ Pouvoir aussi de vaincre, même les lois de la nature. Le jeton en bronze frappé en 1684, figurant d'un côté le buste de Louis XIV, *LVDVICVS. MAGNVS. REX.* et, de l'autre, la machine qui élève l'eau de la rivière sur la tour provisoire en bois, porte la légende très parlante: *VICTIS HOSTIBVS VICIT NATVRAM* [Après sa victoire sur les ennemis, Il a vaincu la nature]. Voir A. Kohler, "Variétés sur une défunte : la Machine de Marly", *Le Vieux Marly*, Bulletin de la Société archéologique historique et artistique de Marly-le-Roi, t. III, n° 3, 1968-1969, p. 36-38.

²⁵ Telle est aussi l'appellation choisie par F. Martelli, auteur de *Il viaggio in Europa di Pietro Guerrini (1682-1686), edizione della corrispondenza e dei disegni di un inviato di Cosimo III dei Medici*, Ed. Olschi, Florence, 2005, p. XII.

²⁶ *Anticamera* désigne, ici, une partie de la cour.

²⁷ [Apollonio Bassetti] a Pietro Guerrini, Firenze, 3 octobre 1684, f° 511 r° v°, Mediceo del Principato 6380, dans F. Martelli, *op. cit.*, vol. I, LXXIX, p. 262.

²⁸ CHAN O/1/1493-114, daté du 1^{er} décembre 1745 et signé "Delepine".

²⁹ CHAN O/1/1498-247, 11 décembre 1787.

devient une véritable mission *sacrée*: les archives répercutent ce retentissement *médiatique*. Depuis sa construction, elle contribue à la gloire du roi et à celle du royaume et son amélioration est une *affaire d'état*. Le problème, au-delà de la technique, est éminemment politique: la puissance et le pouvoir de représentation de Louis XIV sont en jeu.

Pendant plusieurs décennies, de nombreuses personnes, de tous lieux³⁰, de différents horizons et de plus ou moins bonne foi, se présentent pour *soigner* l'état de la machine, la *simplifier* et la *rectifier*, n'hésitant pas à s'endetter pour envoyer des *mémoires* appuyés de *modèles* et de plans. Tous s'impatientent de voir réalisé "cet événement si souvent proposé et toujours inutilement et sans succès (...) ³¹".

Cette pléthore de documents révèle l'attachement à la machine ainsi que le foisonnement des raisonnements autour de sa technique, où il y a encore place pour le rêve et les rêveurs.

Parmi les nombreux projets, l'un d'eux mérite d'être mentionné pour son extravagance:

"cette Machine de Marly de Planazu est peu de chose, comme je m'en doutais, c'est la machine du S. Vera [?] un peu amplifiée par l'addition d'éponges, et c'est une chose inapplicable à la Machine de Marly. Ce seroit vraiment une curiosité plus grande que la machine actuelle que de voir 4 à 5 mille éponges se promenant de la rivière jusqu'au réservoir de la Machine pour y porter l'eau et en descendant pour en aller chercher d'autre (...) ³²."

L'amélioration de la machine étant *affaire d'état*, elle est au centre d'une querelle, une histoire de concurrence entre la France et l'Angleterre. En effet, la première machine était déjà l'œuvre d'étrangers et pour la remplacer la direction des Bâtiments n'avait pas hésité à faire appel en 1756 à la technique de Van Bockstaël, machiniste du roi de Pologne, en lui permettant même de faire des essais finalement peu concluants. En revanche, quand il s'agit de la possibilité de faire intervenir des Anglais, la teneur des lettres change vite: si "(...) au Premier abord on ne peut disconvenir que Sa Soumission³³ ne Soit Specieuse et meme Sans risque puis quil ne demande nulle avance,

³⁰ De Saint-Étienne en Forez, de Nancy, de Namur, de Liège, de Lille, de Beauvais, de Vienne en Dauphiné, de Nismes, de Strasbourg... (CHAN série O/1/1498).

³¹ CHAN O/1/1494-24, lettre du 7 avril 1756 de Marigny.

³² CHAN O/1/1498-126.

³³ Il s'agit là du projet de Playfair, charpentier de Londres, pour remplacer la machine actuelle par "une autre moins coûteuse et de plus d'effet".

que Son remboursement et Sa recompense consistent dans l'abandon des materiaux de l'ancienne machine, et dans l'entretien de la Sienne pendant quinze années alamoitié de ce coute l'ancienne, que cela ne lui Sera accordé qu'apres verifcation de l'execution de Sa promesse” et que tout cela “est infinim^l séduisant et j'avoue ne le point croire impossible”, la fin est très claire: “d'un autre coté ne serait il pas honteux pour la nation francoise d'avoir donné les prix à diverses pieces Sur la machine de Marly, et d'appeler un étranger pour la rétablir sans faire usage daucune de ces pieces³⁴”.

8. *Les hommes de la machine*

“(…) Dans l'administration de l'entretien de la Machine, la plus exacte police y est d'une nécessité indispensable; d'une subordination bien soutenüe depend l'activité, le bon usage du temps d'un chacun en raison de ses talents, et le bon employ des divers matériaux qui entrent dans cet entretien. On observera que le district de la Machine qui diffère totalement des autres departements des batiments du Roy demande tout autre talent que ceux de l'architecture civile dont il est peu susceptible, c'est (...) une connoissance exacte de toutes les parties qui concourent à faire mouvoir cette machine pour estre a porté de decider d'un coup d'œil de la qualité, et nécessité de la reconstruction des accidents qui arrivent journellement, et des diverses supercherics que les ouvriers peuvent se faire entre eux par jalousie de métier, dans les différents postes qui leur sont confiés ce qui n'arrive que trop souvent, et toujours au desavantage du bien du service. On connoistra par le détail les fonctions d'un chacun; que celle du directeur, de l'inspecteur, et du gacheur ou premier charpentier sont fort interessantes, c'est de leurs part une sujettion et une residence continuelle, ou la meilleure theorie n'est que le mobile d'une pratique presque toujours nouvelle, et applicable aux inconvenients qui arrivent journellement³⁵.”

9. *Construire et entretenir*

Après la construction du mastodonte³⁶, pour laquelle 1 800 hom-

³⁴ CHAN O/1/1498-295, du 22 novembre 1788; ou voir aussi f° 331.

³⁵ CHAN O/1/1498-324, 16 juillet 1789, signé “Brouard Inspecteur”. Pour un programme de la machine sous l'Ancien Régime, voir W. Eon, “Les Services des eaux de Versailles”, mémoire de DEA, C. Grell (dir.), université Versailles/Saint-Quentin-en-Yvelines, octobre 2001.

³⁶ 64 mètres de longueur sur 67 mètres de largeur! Dans F. Tiberghien, *Versailles, le chantier de Louis XIV, 1662-1715*, Paris, Perrin, 2002, p. 233.

mes furent nécessaires³⁷ et qui “impliqua une véritable ville-champignon, avec tous les corps de métiers dont les forges, mais aussi des ateliers de réparation, un service médical, des prêtres (les Récollets de Saint-Germain) et une chapelle³⁸”, le travail des hommes, une soixantaine, consista à l’entretenir, ce qui signifiait, souvent, le réparer.

L’Etat de la dépense à faire dans le Dép. de la Machine de la Rivière de Seyne, pendant les trois derniers mois de l’année 1715 fournit un inventaire des types de travaux à effectuer et des matériaux: “Entretien des ouvrages deforge des mouvemens delaMachine, des fers des fonds des Courcières dela grande Digue, et des Isles depuis lad. Machine, jusqu’àBezons, (...) Celuy des ouvrages de cuivre pour les pistons, Celuy des conduites deTuyaux defer, (...), Celuy des couvertures des Maisons dependant dela Machine, (...), L’Entretien des bois de charp: ^{ric} dela Machine, Celuy des bouilles, des pistons, et tampons delad. machine (...). Les fournitures àfaire en clous, chandelles, pots abruler, huiles, vieux-oiing³⁹; bray⁴⁰, vieux cordages, Equipages pour les puisards, perches, mannes, et panniens pour les pompes et charbon (...)”⁴¹.” Ailleurs sont mentionnées les “réparations des digues, et rempiettement des Isles”, la nécessité de “draguer et nettoyer les herbes qui Empechent les Eaux de couler et qui peuvent causer des atterrissements dans l’ancien bras dela rivière (...), les reparations des conrois des reservoirs dependants dela machine”, le nettoyage et la réparation des “acqueducs pierrés et rigolles qui amènent l’eau ala machine”, les “réparations des couvertures cassées par les mouvements des chaisnes”⁴².

La machine fut sûrement un *objet de cauchemar*; son *côté noir* était étroitement lié aux conditions de travail, à la difficulté des tâches, aux accidents récurrents et graves.

Le travail est effectué de jour, de nuit, sans interruption, sept jours

³⁷ De la Jonchère rapporte que 1 800 hommes furent employés pendant 7 ans pour *faire la machine*, *op. cit.*, p. 165.

³⁸ P. Nickler, “La Préhistoire de la machine de Marly”, *Artisanat, industrialisation, désindustrialisation en Île-de-France, colloque de Meaux, 4-5 décembre 1999*, Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l’Île-de-France, Paris, 2000, p. 138.

³⁹ Oing : graisse de porc fondue servant à graisser les essieux.

⁴⁰ Brai : résidu solide de la distillation de goudrons, de pétroles et d’autres matières organiques, utilisé notamment dans la fabrication d’enduits d’étanchéité.

⁴¹ ADY A SUP 107.

⁴² ADY A SUP 107.

sur sept sans exception, quelle que soit la météorologie: “sur les Vannes et aux Puisard pendant lemois dejanvier (...) Garde de nuit aLa petite Tour⁴³”. Outre la pénibilité du travail, les paiements ne sont pas toujours réglés en temps et heures dus; ils peuvent même avoir un ou deux mois de retard⁴⁴. Dans une lettre de fin mai 1757 Deshahiny “supplie très humblement Monsieur le Directeur Général de vouloir bien ordonner le paiemens des deux mois d’avril et de mai qui sont dus à ses ouvriers; l’adoption du Rolle mensuel permettra que les pauvres gens puissent être payés par mois de leur travail netant pas en état d’attendre un plus long delay⁴⁵”. En avril 1789, les “Ouvriers Journaliers viennent (...) mettre sous vos yeux M. le Comte [d’Angiviller] leur présent Besoin et la misère extreme où il se trouvent de la plus part Chargé de Nombreuse famille ne pouvant subvenir à leurs subsistance (...)”⁴⁶. Le mois d’août suivant, faute de pouvoir payer, les ouvriers sont même poursuivis “par les boulangers et autres fournisseurs⁴⁷”.

10. Corps meurtris

Nombreuses sont les maladies et accidents qui affectent les ouvriers: *coups de sang*⁴⁸, paralysies, pertes de la vue⁴⁹, luxations⁵⁰,

⁴³ ADY A SUP 105.

⁴⁴ En 1789 le retard ira jusqu’à 4 mois. Le 8 juin 1790, Gondouin des Luais demande de “faire toucher les roles arriérés de 4 derniers mois de l’année 1789 (...)” (CHAN O/1/1498-344).

⁴⁵ CHAN O/1/1494-164.

⁴⁶ CHAN O/1/1498-312 du 6 avril 1789.

⁴⁷ CHAN O/1/1498-353.

⁴⁸ CHAN O/1/1495-484, O/1/1493-71.

⁴⁹ CHAN O/1/1493-71 et 115.

⁵⁰ “Merlin souffletier pour les travaux du Roy demerant S. Germain en Laye et depuis 18ans Employé ala Machinedemarly chargé de 4 enfants prend larespectueuse liberté deVous Exposer que le 5decembre dernier a10heures dumatin il eut le malheur d’être Estropié en presence de Mr Lucas Directeur de la Machine de Marly, parcequ’ayant au besoin d’un Billot pour travailler il futenchercher un audessous de la grande forgedans le sentier et comme le chemin étant fort Glissant il eut le malheur de se briser la cheville du pied au point d’être depuis le temps hors detat de se servir de son pied et en danger dene jamais recouvrer l’usage et la liberté dans tel état (...)”. Cet accident a des suites désagréables et sept mois après, il ne peut pas encore travailler et il a la charge d’un “gros loyer et de six personnes a faire vivre [il] a beaucoup perdu et depensé” (ADY A SUP 100, du 5 août 1782).

playes et fractures⁵¹, sections des tendons d'Achille... Ces atteintes à la santé de gravité différente sont soignées parfois par des *medecines composeés* ou par des "onguent, baume balzamique consolidant, huile d'ipericum⁵²", s'apparentant presque à des remèdes d'apprenti-sorcier. Les conditions initiales peuvent dégénérer; le médecin doit alors intervenir plus lourdement. Laillet est soigné d'abord avec une médecine, puis avec "un autre medecine" mais "une gangresne Seche aupied dudit Laillet" oblige le chirurgien à lui "couper les doigts Lun apres Lautre et ensuite coupé le pied ce qui aduré toute Lannée a pencé". Le médecin lui a "fourny pendant le courant deladitte année trente cinq pintes d'Euadevie Camfrées des digestif animée de Longuent destirax des Essences detherebentines et autres; plusieurs livres de quinquina apresté en opiate enti Scorbutique et beaucoup dautres onguents dedifferente Fassons (...)⁵³".

De nombreux accidents entraînent la mort: Baptiste Rourfeu [?] charpentier de visite a été tué *dans les mouvements sur la rivière* après trente-six ans de service⁵⁴.

À la machine, on œuvre durement⁵⁵ et longtemps⁵⁶: on retrouve la veuve d'un ouvrier ayant travaillé quarante-neuf ans⁵⁷ ou Prouvay, chef des charpentiers, qui, dans sa soixante-quatorzième année, perd

⁵¹ Antoine Mogin, par exemple, a été "blessé a La machine" et a été pansé d'une "grande playe al aste avec fractures, Et ce pendant huit semaines, et Jusques a par faite guerison"; il s'agit de la *Quittance du sier dalle-magne m.^r chirurgien ast germain* faisant partie du *Memoire des quittances payées par Le sier guincher, des deniers provenant des amandes portées par Lasentence Rendue a Laprevosté delhostel en datte du 24^e novembre 1682* (ADY A SUP 100).

⁵² *Memoire de medicaments fait et fournny par moy Godefroy M.^{lre} chirurgien alouventienne Sous les ordres de Monsieur Le marquis de Marigny Directeur ordonnateur general des Batimens de Sa Majesté Sous le controle de monsieur Tarlé au departement de La machine pendant l'année 1765* (ADY A SUP 100). La teneur de l'État présentant l'évaluation des médicaments que j'ai fournis pour la Machine de Marly du 1^{er} janvier au 1^{er} février 1829. Déclarations mensuelles, est beaucoup plus aseptisée (CHAN O/3/1195 exercice 1829).

⁵³ ADY A SUP 100.

⁵⁴ CHAN O/1/1498-316 lettre du 6 juin 1789.

⁵⁵ CHAN O/1/1495-585 Tarlé demande sa mutation à Monceau ou à Saint-Germain ou à Chambord pour "fatigue de la tache".

⁵⁶ Sur les 15 charpentiers présents en octobre 1759, au début de l'année suivante il y en a six *agés de 67 jusqu'à 74 années*; 2 sont morts et seulement l'un d'eux a été remplacé par *oeconomie*. *Réponse au sujet du le placet de François Rabaille, a La Machine*, le 22 janvier 1760, signé "Tarlé" (CHAN O/1/1494-408 et 409).

⁵⁷ CHAN O/1/1493-117.

sa santé⁵⁸, ou encore les Tepon, *vieillards* infirmes, vivant dans d'« affreuses misères et sans ressources »⁵⁹.

11. Adoucissements à la médiocrité du sort⁶⁰

Destins tragiques, mais peut-être atténués par une sorte d'*aide étatique*, accordée au cas par cas, en cas de maladie, de mort et veuvage⁶¹...

Jean-Baptiste Daniel, âgé de soixante-dix ans, travaille depuis quarante ans en tant que fondeur. Tombé à plusieurs reprises en paralysie et devenu très infirme, chargé d'enfants « hors d'état de gagner leur vie », à cause du « Deffaut de payement de Ses appointements », il a dû abandonner son établissement parisien et se retirer à la machine. Il demande alors que sa place soit accordée à son fils ainsi qu'une « pension qui le mette en état de finir Ses jours paisiblement avec la famille qui ne cessera ainsi de prier pour la Sancte et prospérité de Monseigneur⁶² ». Si Monsieur de Marigny, qui avait déjà accordé la survivance de la place au fils de J.-B. Daniel⁶³, accepte que *Daniel fils* lui succède, il est, en revanche, beaucoup plus prudent quant à la demande de pension du père⁶⁴.

⁵⁸ Prouvay demande son remplacement ainsi qu'une pension pour sa femme (CHAN O/1/1495-52 et 57). Dans une lettre du 13 mai 1756 Tarlé demande de « gratifier M. Prouvay, cheville ouvrière de la Machine, qui en a toute la peine et le détail le plus pénible et le plus risquable. Son appointement montait autrefois à dix-huit cent livres et depuis de réduction de tous les employés à la Machine, lors de la Mort de Louis quatorze, il est réduit à onze cent cinquante livres y compris une gratification de 150 livres (...) ». Malheureusement les temps sont à l'austérité : la lettre est annotée « il devoit sçavoir que les tems sont mauvais pour proposer augm.ons de [gages ?] d'ailleurs il doit deffendre les interets du roy » (CHAN O/1/1494-36).

⁵⁹ CHAN O/1/1498-349 et O/1/1498-344, du 8 juin 1790. Ils sont à l'infirmerie de Saint-Germain. Sur cette dernière, voir F. Tiberghien, *op. cit.*, p. 164.

⁶⁰ CHAN O/1/1498-289, 27 août 1788.

⁶¹ Au sujet des accidents et indemnités, voir J. Guiffrey, *Comptes des Bâtimens du roi sous le règne de Louis XIV (1664-1715)*, Paris, Imprimerie nationale, coll. « Documents inédits sur l'histoire de France », 1881-1901, 5 vol.; et F. Tiberghien, *op. cit.*, p. 159 s.

⁶² *Copie du placet de J.B Daniel, Monseigneur Le Marquis de Marigny Commandeur des Ordres du Roy Directeur et Ordonnateur General des Batiments de Samajesté, A Versailles le 8 mars 1772.*

⁶³ ADY A SUP 100, 9 mai 1771.

⁶⁴ « A Versailles Le 29 mars 1772, (...) Al'egard delapension demandée par DanielPere, ilmeparoitbien dansle casd'une semblable grace, maisfaisant attention que-

Les traitements peuvent aussi être différents: Laillet, “garde des bonnes eaux au regard du jonleur”, demande une gratification parce que, malade pendant huit mois, il ne peut pas faire face à ses affaires et “donner du pain à ses enfants”. Même s’il signale que plusieurs employés l’ont obtenue⁶⁵, la réponse sera cette fois négative⁶⁶.

En cas de malheur, les ouvriers et leurs familles demandent secours et font appel à la bonté des “Directeurs et ordonnateurs généraux des Bâtiments du Roy” pour obtenir “une pension suivant l’usage en pareil cas”⁶⁷, par exemple, en cas de mort d’un proche. Les situations sont analysées et l’administration cherche une solution adaptée⁶⁸: suite à la “fâcheuse position de la veuve Richard chargée de 7 enfants dont le mari a bien servi pendant 25 ans (...) [je] m’engage à lui continuer ce secours⁶⁹”. Les pensions semblent être endossables: à la mort de la veuve Renouvin, sa pension de 150 livres sur le trésor royal “est reversée sur la teste de la veuve Daniel, qui n’a pas pu l’obtenir lors du décès de son mari, ancien fondeur du département (...)”⁷⁰.

Comme dans le cas cité par É. Soullard⁷¹ au moulin de la grande tour de Satory, les veuves de la machine reçoivent souvent une sorte d’indemnisation, et reprennent, si le travail le permet, le poste du mari⁷².

L’administration s’inquiète aussi de la capacité d’effectuer ou non un certain travail: “(...) La femme de Laillet, monsieur, vient d’informer M. lecomte d’angiviller de la perte prochaine qu’elle va faire de Son mari, en lui demandant de nouveau la place pour Son fils. mais il n’y a pas moyen d’accorder une pareille place à un enfant de quinze ans; encore S’il avoit vingt un ou 22 ans”; la direction propose

son grand age et ses infirmités ne lui laisseroient probablement pas le temps d’en jouir, je préférerois lui accorder une gratification de 250^l que je lui ordonnerai incessamment pour l’aider. Si l’année prochaine il est encore vivant, je lui réitérerai un pareil secours” (ADY A SUP 100).

⁶⁵ CHAN O/1/1498-225 et 221.

⁶⁶ CHAN O/1/1498-222 et 223.

⁶⁷ CHAN O/1/1498-123.

⁶⁸ Malgré la *defaveur du tems*, “Je ne peux monsieur (...) me refuser à la concession de la subsistance de 12^l par mois que vous avez sollicité pour la veuve du nommé Asselin”, ayant travaillé 44 ans à la machine (ADY A SUP 100, 5 mars 1791).

⁶⁹ CHAN O/1/1498-117 du 10 février 1786.

⁷⁰ CHAN O/1/1498-133 et 134 du 18 avril 1786.

⁷¹ É. Soullard, *op. cit.*, p. 56-57.

⁷² En CHAN O/1/1498-117 (10 février 1786) est annoncée la mort de la veuve Roder “[...] employée sur le rôle de votre département”.

alors de “mettre là quel qu’homme de la machine agé et ala mort duquel on pourroit donner la place a L’aillet, fils ainé, S’il Se conduit bien. (...) S’il S’agissoit d’un poste Seulement, on pourroit en charger la mere jusqu’a ceque lefils fut en etat de faire leService. mais une place de garde ne peut etre remplie ni par une femme ni par un enfant (...).⁷³”

L’administration se soucie même des abus possibles à l’intérieur des familles: Jacques Joseph Laillet, adressant une lettre à Madame La Reine, “al’honneur de (...) représenter très respectueusement que depuis plus de deux cents ans⁷⁴ la place de Garde des Eaux de Sa Majesté auegard jongleur près Marly, estdans Sa famille” et “ose prendre latrès respectueuse liberté de vous Supplier, Madame, devouloirbien lui faire accorder la Survivance de cette Place afin d’écarte parlà dansle cas dedecès deSon frere, toute espece de deman-deurs”. En affirmant que sa demande ne serait dictée que par le sou-ci d’aider sa belle-sœur et ses six enfants, il assure vouloir abandon-ner la place au moment où “l’ainé des Garçons Seroit en état dela gé-ner”⁷⁵. L’administration mène une enquête. Lucas précise d’abord que le grand-père du Laillet qui est chargé à ce moment de la *Garde du jongleur* n’a obtenu ce poste qu’en 1717; ensuite, renseignement pris auprès de *M^e Gourdonneot Notaire et Commissaire depolice a Marly*, il rapporte “les meilleurs temoignages” sur l’exposant. En revanche, Jacques Joseph Laillet ne semble pas avoir prévenu de sa démarche ni sa belle-sœur ni ses neveux, ce qui fait “Soupçonner Sa sincerité”. Lucas écrit donc que “Monsieur Le Comte ne peut pas prendre asses de precautions pour que LaVeuve et les Mineurs ne Soient pas trop acharge aladministration, si l’aillet Vient a décéder (...)⁷⁶”. Secours de raison et pas complètement désintéressé...

Les documents feraient apparaître que certains ouvriers jouis-saient de l’“exemption de la taille de tout temps demeurant dans l’en-clos de la Machine⁷⁷”.

À une demande de permission de vendre, sous l’une des arcades de l’aqueduc, du vin pendant les séjours de la cour à Marly, l’admi-nistration répond que cette autorisation ferait tort aux “gens de la Machine⁷⁸”; par contre, trois ouvriers seront imposés de taille parce

⁷³ ADY A SUP 100, A vers.es, le 14 juillet 1783, signé “Montucla”.

⁷⁴ Souligné dans le texte.

⁷⁵ CHAN O/1/1498-156.

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ Voir CHAN O/1/1495-614 et 435.

⁷⁸ CHAN O/1/1495-50 et 51.

qu'ils en vendaient en détail dans leurs demeures⁷⁹.

Par ailleurs, quelques *avantages en nature* semblent se révéler: un droit de "pesche"⁸⁰, "une des graces accordées par le feu Roy" ou "don du Roy qui (...) procure l'honneur de l'avantage de présenter quelques saumons à la Majesté, à vous Monsieur, à Mme la comtesse de Toulouse et autres grands de la cour"⁸¹.

Il peut arriver aussi que les restes des fabrications soient donnés aux entrepreneurs: "Je consens, Monsieur, que vous Fassiez delivrer au S. Danielfondeur devotreDepartement les crasses et cendrées provenantdesfontes qu'il alaissé amasserdepuis 10 ans puisque Suivant lesinfirmations quevous avez faites etl'avisde M. Tarlé il est d'usage de les accorder aces Entrepreneurs"⁸².

Un litige de mai 1792, fait apparaître que les habitants de Louve-ciennes, pour "subvenir à leurs besoins plus pressants que jamais", se sont emparés d'un terrain, comprenant une portion pour *légumes et herbages*, dont la jouissance a été accordée comme gratification à "2 ou 3 ouvriers anciens de la Machine"⁸³.

Il existe aussi des situations tout à fait particulières, telle celle de Lambot, qui est "le petit-fils de celui qui la formé" [la machine], et cela apparemment "méritte des égards: 2 400 livres d'honoraires, 1 800 d'apointment, 300 pour son logement, 300 de récompense pour l'indemniser du chauffage et de l'éloignement d'une demi-lieue de la Machine"⁸⁴! L'administration sait aussi être souple: à Jean Vervin⁸⁵, *Garde magasin du Departement*, qui a perdu sa mère, est accordé un congé d'un mois ou six semaines pour "arranger ses affaires de famille"; son frère peut le "Supléer pendant cetemps et M.^r Brouard et moy [Lucas] Nous ferons undevoir de pourvoir en tout Ce-

⁷⁹ Voir CHAN O/1/1495-435 et 614.

⁸⁰ CHAN O/1/1495-20 et 21.

⁸¹ CHAN O/1/1495-29.

⁸² ADY A SUP 100, signé "Le Ms de Marigny". Il en est de même pour "Merlin, Souffletier depuis nombre d'années qui travaille alentretien des Soufflets des forges de la Machine de Marly" (ADY A SUP 100).

⁸³ CHAN O/1/1498-355. Ailleurs, Laillet demande la jouissance d'un terrain inculte attenant son poste pendant 3 ans et la réponse est positive (CHAN O/1/1498, 98-99-100). Une lettre de d'Angiviller du 27 novembre 1782, écrite après la mort de Renouvin, plombier de la machine, signale que le décès "fait vaquer la jouissance du terrain concédé à ce dernier, sous condition qu'il seroit Successivement appliqué àrecompenser un des ouvriers les plus anciens et lesplus méritans delaMachine" (ADY A SUP 100).

⁸⁴ CHAN O/1/1494-310.

⁸⁵ Sur la famille Vervin, voir E. Guilpain, "La Machine de Marly à travers l'histoire familiale des Vervin, 1761-1794", dans *Le Vieux Marly*, nouvelle série, t. I, février 2004, p. 21-30.

qui dependra de nous pourle bien du service (...). Pour d'Angiviller l'important est que "Son Service n'en Souffre point"⁸⁶.

Les *bontés* ont quand même des limites: des absences répétées et injustifiées amènent à un renvoi: Remy Mottain fut renvoyé le 23 juin 1780, après 25 ans de service, jugé être "mauvais sujet ivrogne faisant des absences de 8-15 jours sans permission", toujours *pardonnées*, après une dernière absence pour des *affaires pressantes* qui se révèle être faite *par débauche*⁸⁷.

12. Intrigues et délits autour de la machine

Le département de la Machine, l'un des quatorze départements présents au sein des Bâtiments du roi, est bel et bien le lieu d'intrigues et affaires, externes mais aussi internes. Vols sur les fournitures, actes de vandalisme perpétrés au détriment des structures, mais aussi abus de pouvoir, malversations, absentéismes et mauvais comportements ne sont pas rares.

Les appropriations de matériaux commencent très tôt: déjà en décembre 1682, certains sont condamnés "pour avoir été trouvé chez luy trois morceaux de bois (...), plusieurs planches de bois de bateau, une cheville (...), et sept cordes de différentes Longueurs"; ou "pour avoir été trouvé chez elle une besche deliège (...)". Tout est susceptible d'être subtilisé, masses, pinces, chevrons, marteaux, ébauchoirs, grandes pinces... les coupables sont tenus de rendre le tout et de payer une amende de six livres qui sera utilisée pour soigner les ouvriers malades. En outre, il leur est bien indiqué "deffences (...) de recidiver sous plus grandes peines"⁸⁸.

Dans les alentours, des délits sont commis, entre autres, sur "une barrique construite sous une des arches du pont de chatou": ici aussi il y a eu un "vol de fers, bois, chevilles de fer et autres ustensilles: peut-être des pescheurs des environs"⁸⁹.

En janvier 1766⁹⁰ sont signalés des actes de vandalisme; des mal-fauteurs enlèvent du fer aux digues⁹¹ ou dégradent les arbres et des paysans abîment les *rigolles*⁹².

⁸⁶ ADY A SUP 100.

⁸⁷ ADY A SUP 100.

⁸⁸ ADY A SUP 100.

⁸⁹ CHAN O/1/1494, 83-84-85.

⁹⁰ Dégradations dans les *contrealles* de l'avenue de Versailles à Marly par deux habitants de Roquencourt (CHAN O/1/1495, 632 à 635).

⁹¹ CHAN O/1/1495-744.

Au niveau de la direction, les choses ne se passent pas mieux: les litiges, les affaires d'abus, de détournement de matériaux à usage personnel, pour des *commodités particulières*, se répètent.

En 1758, Marigny écrit à Tarlé: "on vient de m'informer, Monsieur, que le sieur Monnot, inspecteur et garde de magasin de la machine a fait faire de son chef deux fontaines dans chacun de ses jardins"⁹³. Marigny, claire et laconique ajoute, en s'adressant à Tarlé: "Vous estes aussi réprehensible que luy de ne m'avoir pour informé de tous ces faits et de luy avoir laissé faire tous ces ouvrages sans m'en avoir averti je viens d'apprendre encore en dernier lieu qu'il s'était [fait] faire un chemin pour pouvoir sortir et faire sortir de chez lui tout ce qu'il jugerait à propos, sans pouvoir être vu de quiconque ce soit (...) "⁹⁴. Monnot en arrive à "loger à son insu [Marigny] et peut-être au vôtre [Tarlé], à la Machine, un serrurier nommé Gilles Pressu pour la qualification de forgeron et qu'il l'employe sur le rolle (...) "⁹⁵.

Par ailleurs, absentéismes et inactions sont à signaler et les rappels à l'ordre ne manquent pas. Brouard mérite un avertissement⁹⁶ et, le 23 août 1758, Marigny écrit à Lambot, pourtant un de ses protégés⁹⁷: "J'apprends, monsieur, avec beaucoup d'étonnement par une lettre de monsieur Tarlé qu'il vous voit très rarement à la machine (...) j'ai compté autant sur votre assiduité que sur votre capacité lorsque je vous ai donné cette place. Soyez donc agréable de répondre à mon attente en remplissant votre devoir."

13. Bons et loyaux services

Une lettre du comte d'Angiviller brosse le portrait du bon employé "(...) Et sur les bons temoignages qui nous Ont ete rendus des Bonnes vie et mœurs delaCapacitétintelligence duNe françois thomas Moutier Laisné (...) "⁹⁸ cet ouvrier devra continuer de travailler

⁹² CHAN O/1/1493-122, daté 1748, lettre Delepine.

⁹³ CHAN O/1/1494-298 du 26 août 1758.

⁹⁴ CHAN O/1/1494-303 du 11 septembre 1758.

⁹⁵ Lettre de Marigny à Tarlé, CHAN O/1/1494-249, mai 1758.

⁹⁶ CHAN O/1/1495-241.

⁹⁷ Voir W. Eon "Principales tentatives de simplification et de perfectionnement de la Machine de Marly entre 1745 et 1773", dans G. Santangelo (dir.), *Les maîtres de l'eau, d'Archimède à La machine de Marly*, cat. exp., Versailles, Ed. Artlys, 2006.

⁹⁸ *Copie de la Commission de Compagnon fontainier ala Mach^e deMarly en faveur de M^e françois thomas Moutier, 29 novembre 1782*, signée "Dangiviller et Montucla" (ADY A SUP 100).

“avec Vigilance et assiduité et Conformement aux Ordres⁹⁹”. Des documents des Archives départementales des Yvelines, datant essentiellement de la fin du XVIII^e siècle, renseignent sur les ouvriers et sur leurs *notes*. Parmi les manœuvres, certains sont perçus “sages dans les mœurs et dans le service”, *exactes* à leur travail et de “mœurs modestes”; nous en trouvons un “aimans passablement le vin qu’il a un peu fou dailleurs fort laborieux ne refusant rien et infatigable” ou encore un autre “enclin au vin et al’ivresse mechante et insolente; Paresseux et Bavard”. Des 13 forgerons présents en juillet 1789, la plupart sont *bons travailleurs* et *rangés* ou *de mœurs douce et paisible*.

À la même date, il y avait 17 charpentiers; parmi eux, Germain Le Febvre, “fils d’un ancien charpentier ne fait parler de lui ni en bien ni en mal est très rangé et fait tranquillement son métier”, ou François Liuzeron, lui aussi fils d’anciens ouvriers, qui est passable charpentier mais arrogant, alors que Pierre Daniel, “né ala machine de Joachim Daniel (...) est encore a former reçu en consideration des services de son perre”.

En somme, pour être bon ouvrier il faut être “homme de capacité, habile, sage, de bonne conduite”¹⁰⁰, et ceci ne change pas: peu de différences sont à noter entre le *règlement de l’atelier*¹⁰¹, probablement du XVIII^e siècle, et celui signé Dufrayer, du 1^{er} janvier 1847¹⁰².

Les préoccupations sont essentiellement les mêmes et recourent des problèmes récurrents: l’exactitude au travail, le travail aux jours et heures habituels, “la plus entière Soumission et respect” envers son supérieur direct, la lutte contre toute absence injustifiée ou sans permission¹⁰³.

⁹⁹ ADY A SUP 100.

¹⁰⁰ CHAN O/1/1495-53.

¹⁰¹ ADY A SUP 100.

¹⁰² *Règlement de l’atelier. Fait à la Machine de Marly, le 1^{er} janvier 1847. L’Inspecteur de la Machine de Marly, Dufrayer* (ADY 2Q 433).

¹⁰³ Le supérieur hiérarchique doit juger de la validité de la demande de permission, et vérifier si l’affaire est indispensable ou si elle ne peut se “remettre à une fête ou un dimanche”. Si l’ouvrier persiste dans sa demande, la permission, écrite sur un papier avec le nom de l’ouvrier, lui sera accordée mais sa journée lui sera supprimée. Les règles du XVIII^e siècle prévoient que s’il s’absente sans congé, il devra payer une amende dont le montant sera égal à deux journées de son travail et, en cas de récidive, il en devra six. La troisième fois, le directeur se prononce sur la punition. Tout retard de 15 minutes après le son de la cloche, est puni d’une amende égale à une demie journée de son travail. Le règlement de 1847 proclame que “la cloche annonce l’entrée et la sortie de l’atelier et que tout ouvrier arrivant quinze minutes après la cloche perdra une heure”: les choses se sont améliorées depuis l’Ancien Régime! Quant aux permissions, l’ouvrier, une fois entré, ne doit sortir que sur “l’ordre du chef de l’atelier” et ne doit jamais s’absenter “sans permission”.

L'ivrognerie, et les troubles qui peuvent en découler, est l'un des soucis prioritaires: "detous les deffauts celui qui dégradant plus l'homme et l'abrutissant davantage tous les ouvriers raisonnables applaudiront aux punitions infligées a ceux qui les encouroient, en conséquence tout ouvrier qui se présentera Sur l'atelier pris de vin, sera renvoyé et rendra sa journée ala 2^{de} fois il payera une amende équivalente a 3 journées la 3^e fois a six et la quatrième fois renvoyé sans miséricorde. Tout ouvrier encoura les mêmes peines S'il Sepresente pris de vin sur la machine ou au Corps de Garde Les fetes et dimanches et quil y Cause du trouble.¹⁰⁴"

Ces précisions, outre l'article 4 de 1847 qui réitère la défense d'apporter du vin dans l'atelier et interdit "d'aller au cabaret pendant l'heure de travail"; acte "passible d'une amende pécuniaire proportionnée à son infraction", renseignent sur le goût plus ou moins prononcé pour les boissons alcoolisées¹⁰⁵ et sur les habitudes assez surprenantes de certains pendant les heures de travail!

En revanche, les ouvriers doivent en "cas d'un accident, incendie, naufrage &tc. (...) à quelque heure que ce soit, arriver à l'ordre au son de la cloche": au-delà des événements, le service à la Machine prime toujours sur tout, comme au temps du Roi-Soleil.

Marly fut sous Louis XIV *le palais des eaux*¹⁰⁶ et rien ne pouvait rivaliser avec cette eau à profusion, "trépidante et chatoyante, enveloppée dans sa poussière irisée de gouttelettes [qui] semblait se répandre de là, comme d'une source, à travers les jardins et s'y épanouir en mille fleurs liquides et splendides, -en tiges lancéolées, en aigrettes, en bouquets, en champignons, en ruches, en gerbes arborescentes, en longs corridors humides qui formaient, au-dessus du promeneur, une voûte de fraîcheur et comme une couronne de clarté..."¹⁰⁷.

La machine de Marly était le dispositif qui avait permis à Louis XIV d'exercer dans son domaine le "ministère de la beauté"¹⁰⁸.

Cette énorme *pompe* commença à se dérégler assez vite, ne répondant plus aux attentes de son maître d'œuvre. Les savants et les techniciens s'acharneront alors à la "soigner" pendant de nombreuses

¹⁰⁴ ADY A SUP 100.

¹⁰⁵ Voir CHAN O/1/1495-711 et 714 sur les sommes dues par les ouvriers à Jean-Baptiste Richard, charpentier à la machine et marchand de vin aubergiste.

¹⁰⁶ L. Bertrand, *Les Journées du Grand Roi*, Paris, éd. Flammarion, 1935, p. 30.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 30 et 31.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 14.

¹⁰⁹ Vallot, Daquin et Fagon, *Journal de santé de Louis XIV*, établi et précédé de *La Lancette et le Sceptre* par S. Perez, Grenoble, éd. Jérôme Millon, 2004.

décennies, avant de se rendre à l'évidence de son impossible perfection. Ils essayeront de faire renaître, à plusieurs reprises, cet objet phare du règne du Grand Louis, objet réel en même temps que chimérique.

Sa lente agonie augure presque la fin de règne. Ses "inconstances, ses changements de pouls", ses cassures, la "faiblesse des parties et l'altération des humeurs", ses capacités et incapacités ne sont pas sans nous rappeler d'autres "peines et fatigues", d'autres *accabllements* et *incommodités*¹⁰⁹, d'autres défaillances, d'autres corps vivants et souffrants, plus humains mais pas moins royaux...

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE SUR LE CHÂTEAU ET SUR LA MACHINE DE MARLY:

COLLECTIF, *Châteaux de Faïence, XIV^e – XVIII^e siècles*, Marly-le-Roi, éd. Musée-Promenade de Marly-le-Roi/Louveciennes, 1993, 120 p., cat. exp. Musée-Promenade, 9 oct. – 10 déc. 1993.

COLLECTIF, *Les Divertissements à Marly au temps de Louis XIV. 1686-1715*, Marly-le-Roi, éd. Musée-Promenade de Marly-le-Roi/Louveciennes, 1990, 71 p., cat. exp. Musée-Promenade 29 sept. – 9 déc. 1990.

CASTELLUCCIO S., *Le château de Marly sous le règne de Louis XVI. Etude du décor et de l'ameublement des appartements du Pavillon royal sous le règne de Louis XVI*, Paris, R.M.N., 1996, 272 p.

MABILLE G., BENECH L., CASTELLUCCIO S., *Vues des jardins de Marly. Le Roi jardinier*, Paris, Éd. Alain de Gourcuff, 1998, 240 p.

MAROTEAUX V., *Marly, l'autre Palais du Soleil*, Genève, Éd. Vogeles, 2002, 256 p.

COLLECTIF, *Les Maîtres de l'eau, d'Archimède à la machine de Marly*, Versailles, Éd. Artlys, 2006, 177 p., cat. exp., Musée-Promenade de Marly-le-Roi/Louveciennes, 4 mars – 31 juillet 2006.

BARBET L.-A., *Les Grandes Eaux de Versailles: installations mécaniques et étangs artificiels, description des fontaines et de leurs origines*, Paris, H. Dunot et E. Pinat Éditeurs, 1907, 358 p.

FRÉLAUT C., *La Machine de Marly*, Marly-le-Roi, éd. Musée-Promenade de Marly-le-Roi/Louveciennes, 1982, 44 p.

TIBERGHEN F., *Versailles, le chantier de Louis XIV, 1662-1715*, Paris, Éd. Perrin, 2002, 384 p.